

## PRESENTATION SIMPLIFIEE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2024 atteint **24 459 400 euros** répartis pour **63% en fonctionnement** et **37% en investissement**.

Il est équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Afin de simplifier la présentation budgétaire, nous ne développerons que les opérations réelles, prévisions de décaissement et d'encaissement de l'année avec comme point de départ l'excédent global 2023 reporté de 2 571 500 €.

En effet, les opérations d'ordre ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement mais à des écritures qui s'équilibrent entre elles.

Les montants seront par ailleurs arrondis.

### Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'élève à 15 415 000 €.

**Les recettes réelles de fonctionnement** d'un montant de 12 687 000 € diminuent de 4% par rapport à 2023 (-2% par rapport au budgétisé 2023). Elles se répartissent ainsi :

- **Les recettes liées aux impôts et taxes** (chapitre 73) : 9 215 200 € soit 73% des recettes réelles. Elles diminuent d'environ 4% en raison notamment de recettes exceptionnelles perçues en 2023 (taxes additionnelles droits de mutation / taxe électricité).

- Les contributions directes progressent ainsi de 3% par rapport au réalisé 2023 (6 460 503 € en 2023).
- Les impôts et taxes prennent en compte également les reversements de la communauté urbaine.

Le montant perçu comprend l'attribution de compensation à laquelle se rajoutent les versements du Fonds National de Garantie Individuelles de Ressources, du Fonds de

Péréquation Intercommunal et Communal et de la Dotation de Solidarité Communautaire pour un total de 1 885 200 €.

- La Taxe sur l'électricité : 274 000 €
- La Taxe additionnelle aux droits de mutation : 400 000 €
- Les droits de place : 6 100 €

- **Les dotations et participations** (chapitre 74) représentent 2 027 600 € soit 16% des recettes réelles.

Nous prévoyons une diminution de 7% par rapport à 2023 du fait d'une diminution importante des allocations compensatrices de taxe foncière (+133 500 €).

A noter : Les estimations de la DGF ont été prudentes dans l'attente de l'attribution définitive.

- **Les produits des services et du domaine** (chapitre 70) sont évalués à 959 500 € soit 8% des recettes réelles.

Ils diminuent de 6% car il y a moins de personnel mis à disposition du CCAS ou d'autres organismes et les prévisions de recettes pour les services sont prudentes.

- **les produits de gestion courante** (chapitre 75) ont été estimés à 313 600 € soit 2% des recettes réelles

Il s'agit essentiellement des loyers encaissés par la Ville et des sommes versées par les communes ayant des enfants scolarisés à St-Estève au titre des Transferts Intercommunaux de Charges d'Enseignement.

Ces produits progressent de 17% par suite de la mise en location de nouveaux appartements.

- **Les atténuations de charge (remboursement des charges de personnel)** sont budgétisées à hauteur de 138 400 € soit 1% des recettes réelles.

La prévision est prudente mais prend en compte une régularisation importante de la CNP (versements bloqués à tort depuis plusieurs années).

- **Les produits financiers** sont issus de nos placements en compte à terme pour 1 950 000 € (taux du placement = 3.61%). Nous projetons a minima d'encaisser **11 700 €**.
- **Les produits exceptionnels** (chapitre 77 – remboursement d'assurance) représentent **21 000 €**.

**Les dépenses réelles** d'un montant de 11 638 000 € progressent de 0.25% étant donné la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement (répercussion notamment des investissements effectués pour réduire la consommation des fluides).

Elles se répartissent ainsi :

- **Les charges de personnel** (chapitre 012) : 6 309 000 €. Elles représentent 54% des dépenses réelles.

La maîtrise de leur évolution est donc essentielle et reste toujours un de nos objectifs prioritaires du fait des contraintes qui nous sont imposées.

Par rapport au montant réalisé en 2023, nous prévoyons pour 2024 une augmentation de la masse salariale de 2%.

Cette évolution prend en compte notamment :

- L'augmentation de plus de 3% du SMIC horaire brut
  - Le rajout de 5 points d'indice pour tous les agents
  - L'augmentation de cotisations
  - Les élections européennes (8 000 € brut)
- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) : 2 865 900 € soit 25% des dépenses réelles.

Les charges à caractère général regroupent les achats de fournitures et de prestations de services nécessaires à l'activité des services communaux et au fonctionnement des bâtiments.

Nous prévoyons en 2024, une augmentation de moins de 3% sur ce chapitre. Cette baisse est en grande partie due à nos choix d'investissement comme expliqué précédemment.

- **Les autres charges de fonctionnement** (chapitre 65) sont évaluées à 2 214 200 € soit 19% des dépenses réelles

Elles regroupent :

- les charges liées aux élus
- les participations obligatoires
- les subventions aux organismes ou associations,
- les dotations au CCAS, au budget annexe «Théâtre de l'Etang » et au budget annexe « Maison de santé » dans l'attente des futures recettes de location.

Les autres charges de fonctionnement diminuent de 7 % par rapport au réalisé 2023. La dotation du CCAS devrait revenir à un montant d'1 200 000 €.

Par ailleurs, les dépenses liées à l'informatique en nuage (logiciels hébergés) augmentent par suite d'une utilisation plus importante de ce type de logiciels.

L'enveloppe destinée aux **subventions des associations et établissements publics** reste stable par rapport au budgétisé 2023.

- **Concernant les atténuations de produits** (chapitre 014), nous devons budgétiser 96 700 € soit 1% des dépenses

La commune sera en effet prélevée en 2024 de ce montant au titre de l'article 55 de la loi SRU, déduction faite de 120 000 € correspondant à la subvention foncière versée en 2022. Sans cette déduction, nous aurions été redevables de 216 700 € (581 logements locatifs sociaux manquants). Pour rappel la commune est à nouveau carencée, par arrêté du Préfet, à compter de 2024, du fait d'un taux trop faible de réalisation de logements sociaux.

- **Les charges financières** (chapitre 66) représentent 150 000 € soit 1 % des dépenses réelles.
- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) sont inscrites pour un montant de 2 200 €.

L'épargne brute dégagée par l'exercice, soit le solde des opérations réelles retraitées du montant des travaux en régie, s'élève à 1 199 000 € ce qui permet d'assurer le remboursement en capital de la dette pour 1 004 800 € et de dégager un autofinancement prévisionnel de 194 200 €.

Cet autofinancement de l'exercice participe au financement des équipements 2024.

## **Budget d'investissement**

Le budget d'investissement s'élève à 9 044 400 €.

Les dépenses réelles d'investissement restent importantes grâce à notre stratégie soit 4 782 000 € qui se répartissent ainsi :

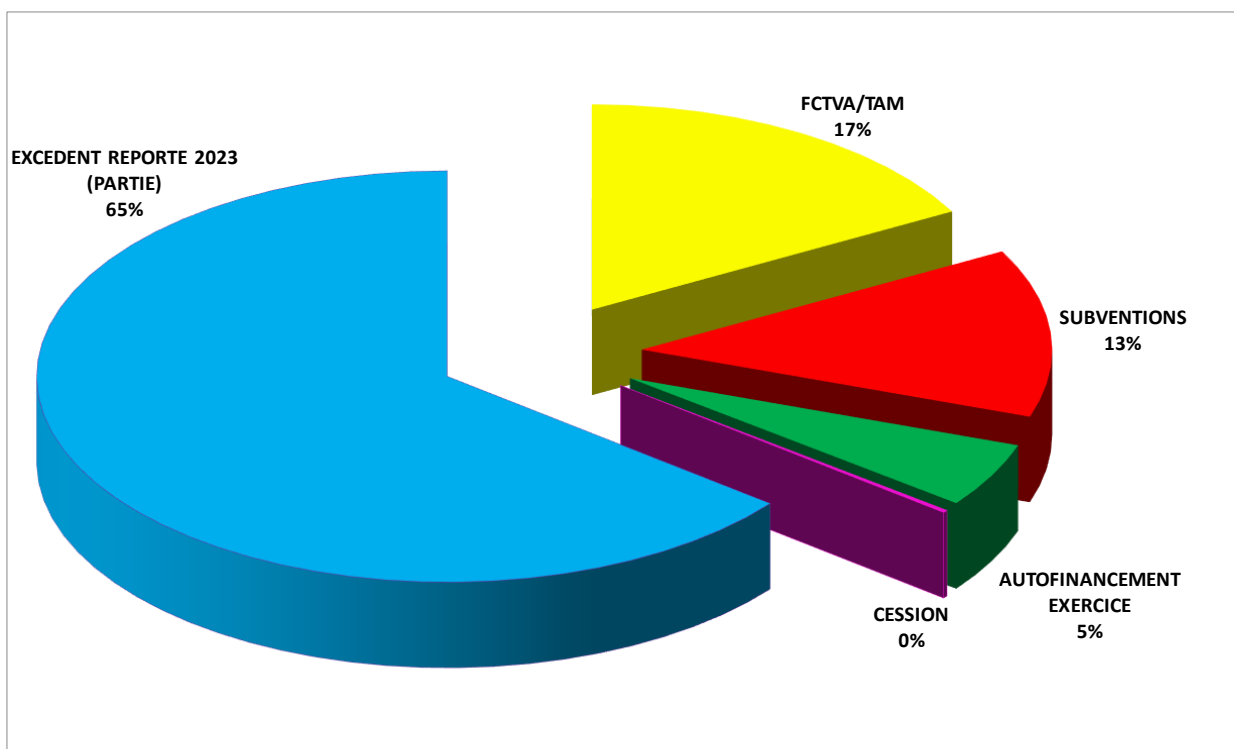
- 1 004 800 € pour le remboursement de la dette en capital
- 23 000 € pour le remboursement du portage EPFL et de cautions de loyers
- 45 500 € pour les subventions d'équipement
- 3 658 900 € pour les dépenses d'équipement
- 50 000 € pour l'acquisition en cours d'exercice de parts et dépôt sur compte courant d'associé pour 50 000 € (Société d'exploitation du Parc photovoltaïque ancienne décharge)

Avec les travaux en régie, nous avons donc un total d'équipement prévu en 2024 de 3 808 900 €.

<b>DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT COMMUNE</b>	<b>3 606 000 €</b>
<i>PPI Voirie</i>	1 163 300 €
<i>Espaces publics / Autres investissements voirie et réseaux</i>	569 400 €
<i>Réseau d'eau brute</i>	270 000 €
<i>Réfection passages piétonniers (CP2024)</i>	104 800 €
<i>Gymnase José Calle (CP2024)</i>	397 700 €
<i>Travaux en lien avec le réseau de chaleur</i>	129 800 €
<i>Mairie / CTM / Bâtiments divers</i>	139 200 €
<i>Bâtiments/Equipements scolaires et restauration scolaire</i>	89 400 €
<i>Bâtiments et Equipements sportifs</i>	76 800 €
<i>Environnement /Proximité/Aires de jeux</i>	39 100 €
<i>Cimetière</i>	27 000 €
<i>Véhicules, matériel CTM</i>	178 600 €
<i>Informatique</i>	172 500 €
<i>Equipement police municipale / sécurisation ville</i>	151 500 €
<i>Illuminations de Noël</i>	25 000 €
<i>Matériel ménage</i>	21 400 €
<i>Matériel régie</i>	17 400 €
<i>Equipement médiathèque</i>	14 100 €
<i>Matériel festivités / communication</i>	10 000 €
<i>Mobilier-Matériel services</i>	5 000 €
<i>Défibrillateurs</i>	4 000 €
<b>TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>150 000 €</b>
<b>ENVELOPPE TRAVAUX NON AFFECTES</b>	<b>52 900 €</b>
<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>3 808 900 €</b>

## **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

Le financement des investissements s'effectuera en grande partie par l'excédent reporté (65%), des subventions (13%), l'autofinancement prévisionnel de l'exercice (5%), le FCTVA et la TAM (17%) et une petite cession



Le montant prévisionnel de l'endettement au 31/12/2024 serait de 7 795 697 € soit **666 € par habitant** contre 816 € en 2022 pour la moyenne nationale (Moyennes issues des Comptes administratifs 2022 - Communes de 10 000 à 20 000 habitants).